PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE DU CRABE DES NEIGES

Votre gouvernement

Québec

RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciale (SMPAC)

COORDINATION ET RÉDACTION

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture (DAPPA)

RELECTURE

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture (DAPPA)

Direction régionale de la Côte-Nord (DRCN)

SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES

Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Chloé Martineau

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Titre : Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie du crabe des neiges du Québec

Format : [PDF]

ISBN : 978-2-550-90721-3

AVANT-PROPOS

Le présent document a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions de l'Office des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16 dans la mise en marché du crabe des neiges pêché dans la zone 16.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (chapitre M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

> « À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats du Plan conjoint des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été mandaté pour réaliser un portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie du crabe des neiges du Québec.

Ainsi, ce document présente un portrait évolutif de l'industrie de la pêche au crabe des neiges au Québec entre 2015 et 2020. Il traite de divers aspects de cette industrie, notamment de la ressource, de sa gestion, des captures, des débarquements ainsi que des prix aux échelles québécoise, canadienne et internationale, de la transformation par les usines dans les régions maritimes du Québec, des ventes et des expéditions réalisées par ces usines, des exportations et des importations, de la vente au détail et du développement durable.

Les données d'exportation et d'importation incluent l'ensemble des espèces de crabe, car les codes SH (système harmonisé) ne permettent pas de différencier adéquatement le crabe des neiges des autres espèces de crabe. Toutefois, on peut établir avec certitude que le crabe des neiges constitue la majeure partie des exportations de crabe du Québec et du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES v
LISTE DES TABLEAUX vi
FAITS SAILLANTS 1
1 LA RESSOURCE, SA GESTION ET LES DÉBARQUEMENTS 2
1.1 La ressource 2
1.2 La gestion de la ressource 2
1.2.1 Les mesures de conservation et de gestion de la ressource 2
1.2.2 Les zones de pêche au crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent 4
1.2.3 L'état des stocks de crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent 5
1.2.4 Les contingents de pêche au crabe des neiges 5
1.3 La flottille québécoise de crabe des neiges 6
1.4 Les débarquements mondiaux de crabe des neiges 7
1.4.1 Les débarquements de crabe des neiges au Canada 7
1.4.2 Les débarquements de crabe des neiges au Québec 8
1.5 Le prix moyen au débarquement 10
2 LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC 11
2.1 La réglementation 11
2.2 Les acheteurs 11
2.3 Les usines de transformation de crabe des neiges du Québec 12
2.3.1 Les expéditions de crabe des neiges 13
2.3.2 Les expéditions de crabe des neiges dans chaque région maritime du Québec 13
2.3.3 Les produits du crabe des neiges au Québec 14
3 LES MARCHÉS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS DU CRABE 16
3.1 Les exportations et importations canadiennes 16
3.1.1 Les exportations canadiennes 16
3.1.2 Les marchés d'exportation du crabe du Canada 17
3.1.3 Les importations canadiennes de crabe 17
3.1.4 La provenance des importations canadiennes de crabe 18
3.2 Les exportations et importations québécoises de crabe 19
3.2.1 Les exportations québécoises de crabe 19
3.2.2 Les marchés d'exportation du crabe du Québec 19

3.2.3 Les importations québécoises de crabe 20
3.2.4 La provenance des importations québécoises de crabe 21
3.2.5 Les ventes au détail de crabe au Québec 21
4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'INNOVATION 23
4.1 L'écocertification du crabe des neiges 23
4.2 Les initiatives de l'industrie en matière de développement durable et d'innovation 23
5 LES ENJEUX ET DÉFIS 25
5.1 Les enjeux et défis de la capture 25
5.2 Les enjeux et défis de la transformation 25
5.3 Les enjeux et défis des marchés 26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Carte des zones de pêche au crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent 4
Figure 2 – Volume des débarquements mondiaux de crabe des neiges de 2010 à 2020 7
Figure 3 – Débarquements de crabe des neiges au Canada, en volume et en valeur, de 2015 à 2019 8
Figure 4 – Débarquements de crabe des neiges au Québec, en volume et en valeur, de 2015 à 2020 8
Figure 5 – Volume des débarquements de crabe des neiges au Québec par zone de pêche de 2015 à 2020 9
Figure 6 – Valeur des débarquements de crabe des neiges au Québec par zone de pêche de 2015 à 2020 9
Figure 7 – Valeur moyenne du crabe des neiges au débarquement au Québec et au Canada 2015 à 2019 10
Figure 8 – Expéditions de crabe des neiges des usines de transformation de crabe des neiges en régions maritimes du Québec de 2015 à 2019 13
Figure 9 – Valeur des expéditions de crabe des neiges par région maritime du Québec de 2015 à 2019 14
Figure 10 – Volume des expéditions de crabe des neiges par région maritime du Québec de 2015 à 2019 14
Figure 11 – Volume des expéditions de crabe des neiges par produit de 2015 à 2019 15
Figure 12 – Valeur des expéditions de crabe des neiges par produit de 2015 à 2019 15
Figure 13 – Exportations canadiennes de crabe de 2015 à 2020 16
Figure 14 – Valeur des exportations canadiennes de crabe par province de 2015 à 2020 16
Figure 15 – Importations canadiennes de crabe, en volume et en valeur, de 2015 à 2020 18
Figure 16 – Exportations québécoises de crabe, en volume et en valeur, de 2015 à 2020 19
Figure 17 – Importations québécoises de crabe, en volume et en valeur, de 2015 à 2020 20
Figure 18 – Prix moyen de la section de 5-8 onces de crabe des neiges du golfe 26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Total admissible de capture (en tonnes) dans les zones de pêche au crabe des neiges 6
Tableau 2 – Nombre d'entreprises de pêche au crabe des neiges actives dans chaque région 6
Tableau 3 – Nombre de pêcheurs et d'aides-pêcheurs dans le secteur de la pêche au crabe des neiges 7
Tableau 4 – Volume des achats de crabe des neiges à quai par catégorie d'acheteurs 12
Tableau 5 – Nombre d'employés des acheteurs de crabe des neiges dans les régions maritimes 13
Tableau 6 – Exportations canadiennes de crabe, en volume et en valeur par pays, de 2015 à 2020 17
Tableau 7 – Importations canadiennes de crabe, en volume et en valeur par pays d'origine 18
Tableau 8 – Exportations québécoises de crabe des neiges, en volume et en valeur par pays de destination 20
Tableau 9 – Importations québécoises de crabe des neiges, en volume et en valeur par pays 21
Tableau 10 : Part du crabe frais dans les ventes au détail de poisson et fruit de mer frais dans les grands magasins au Québec 22

FAITS SAILLANTS

L'industrie du crabe des neiges occupe une place importante dans l'économie des régions maritimes québécoises. En 2020, le crabe des neiges représentait 27 % du volume et 38 % de la valeur des débarquements du Québec. Les entreprises qui exerçaient des activités de capture et de transformation de crabe des neiges employaient plus de 3 600 personnes dans les régions maritimes du Québec en 2020.

Les stocks de crabe des neiges sont en baisse dans la plupart des zones de pêche du golfe du Saint-Laurent, notamment dans l'estuaire et le nord du Saint-Laurent. Il s'agit d'une situation normale puisque les stocks de crabe des neiges suivent un cycle de hausse et de baisse qui s'étend sur une dizaine d'années. Les stocks de crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent, dont la zone 16, sont dans la phase baissière du cycle. La remontée devrait débuter à partir de 2023 ou 2024.

Ainsi, suivant la baisse des stocks et des quotas, les débarquements de crabe des neiges du Québec ont diminué en volume et en valeur en 2019 et 2020. De plus, la pandémie de COVID-19 a eu un effet sur la valeur moyenne des débarquements en 2020.

En 2019, la valeur moyenne des débarquements de crabe des neiges, toutes zones confondues, était de 5,50 $/lb. En 2020, elle a subi une forte baisse et s'élevait à 3,80 $/lb. En 2021, elle devrait se situer autour de 7 $/lb. Toutefois, ces prix n'incluent pas les rajustements qui peuvent être apportés en fin de saison.

Les usines de transformation demeurent les principaux acheteurs du crabe des neiges débarqué au Québec. La section de crabe des neiges réfrigérée ou congelée reste le principal produit issu de la transformation de cette espèce.

Le marché américain est encore le principal marché d'exportation du crabe des neiges du Québec. Sa part dans le volume total des exportations de crabe des neiges du Québec est passée de 88 % en 2015 à 96 % en 2020.

Les importations de crabe du Québec sont relativement faibles comparativement aux exportations. On remarque que la valeur moyenne des exportations québécoises est plus élevée que la valeur moyenne des importations. À titre d'exemple en 2020, la valeur moyenne se chiffrait à 15 $/lb pour les exportations et à 5 $/lb pour les importations.

Le crabe des neiges des zones de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent est écocertifié par le Marine Stewardship Council (MSC) depuis décembre 2019.

Depuis quelques années, la présence croissante des baleines noires de l'Atlantique Nord dans le golfe du Saint-Laurent constitue un défi important. L'industrie mène plusieurs travaux de recherche afin de développer des engins de pêche qui réduisent les interactions entre les baleines noires et les activités de pêche.

1 LA RESSOURCE, SA GESTION ET LES DÉBARQUEMENTS

1.1 La ressource

Le crabe des neiges (Chionoecetes opilio) est présent dans l'hémisphère Nord, depuis la mer du Japon jusqu'à la mer de Béring (Alaska et Colombie-Britannique). Il se trouve aussi à partir de l'ouest du Groenland jusqu'en Nouvelle-Écosse. L'espèce est observée dans tout l'Atlantique canadien, de la pointe de la Nouvelle-Écosse jusqu'à la hauteur du Labrador ainsi que dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent[1].

Le crabe des neiges affectionne les eaux salées à moins de trois degrés Celsius et vit entre 20 et 2 000 mètres de profondeur sur des fonds le plus souvent sablonneux ou vaseux. Il a un corps plat, presque circulaire, et cinq paires de pattes qui ressemblent à celles d'une araignée. Sa coloration varie en fonction de l'âge. Sa carapace peut mesurer environ 150 millimètres (mm) de largeur, et les mâles atteignent une taille supérieure à celle des femelles. Les femelles ne font pas l'objet d'une pêche commerciale. Le crabe des neiges vit 12 ou 13 ans.

À la maturité, la carapace mesure environ 50 mm de largeur chez les femelles et 95 mm chez les mâles. La largeur de la carapace et le poids des mâles adultes augmentent de 20 et 60 % respectivement à chaque mue. Le crabe femelle cesse sa croissance lorsque son abdomen devient assez large pour porter des œufs.

Le crabe des neiges se nourrit principalement de crevettes, de poissons (capelan et lompe), d'étoiles de mer, d'oursins, de vers, de détritus, de grands organismes zooplanctoniques, d'autres crabes, de mollusques et d'anémones de mer. Ses prédateurs sont le flétan, les raies (en particulier la raie épineuse), la morue, les phoques, la plie canadienne, l'encornet et les autres crabes. Les crabes dont la largeur de carapace se situe entre 3 et 30 mm sont particulièrement vulnérables à la prédation, tout comme les crabes à carapace molle au printemps durant la mue.

1.2 La gestion de la ressource

Le crabe des neiges est exploité commercialement dans le sud du golfe du Saint-Laurent depuis le milieu des années 1960 et dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent depuis la fin des années 1960.

1.2.1 Les mesures de conservation et de gestion de la ressource

Au Canada, la gestion des ressources biologiques marines d'une manière générale relève de Pêches et Océans Canada (MPO), qui a la responsabilité de leur conservation et de leur protection. Le MPO s'occupe également de la surveillance des activités d'exploitation de ces ressources. Dans le cadre de sa mission, le MPO délivre les permis de pêche et détermine les conditions de capture de chaque espèce, notamment les engins de pêche à utiliser et les périodes de pêche. Il évalue l'état des stocks des espèces visées sur la base d'une approche écosystémique, élabore des plans de gestion de pêche, fixe les contingents en adoptant une approche prudente et en tenant compte des recommandations formulées par les comités

1. Crabe des neiges (Atlantique) (dfo-mpo.gc.ca).

consultatifs qu'il a mis en place et qui regroupent des représentants de l'industrie et des gouvernements (fédéral et provinciaux).

Plusieurs mesures de gestion ont été mises en place pour une exploitation saine de la ressource :

- La limitation de l'effort de pêche par un contrôle du nombre de permis, de la taille maximale des bateaux et de la saison de pêche;
- La limitation des prises au moyen d'un système de contingent global (total autorisé de capture) ou individuel (quota individuel) ainsi que par le nombre, la taille et le type de casiers utilisés par les pêcheurs;
- L'interdiction d'avoir en sa possession des crabes femelles et des crabes des neiges dont la largeur de carapace est inférieure à 95 mm. En plus de ces individus, les pêcheurs peuvent remettre à l'eau les crabes mâles de taille réglementaire dont les pinces sont petites (crabes adolescents) ainsi que les crabes à carapace molle (crabes blancs). Toutes les espèces capturées, autres que le crabe des neiges, doivent être remises à l'eau;
- La mise en place d'un protocole de fermeture des zones de pêche lorsque la proportion de crabes blancs dans les débarquements atteint un certain seuil. Ce dernier diffère selon les zones, mais dans la plupart des cas, il est établi à 20 % des prises dans un quadrilatère.

Les évaluations de stocks sont utilisées dans le processus d'établissement du total autorisé de capture. Les données utilisées pour évaluer les stocks proviennent de plusieurs sources : un système de collecte de données sur les pêches, les journaux de bord remplis par les pêcheurs, les bordereaux d'achat des usines, les échantillonnages en mer et au débarquement ainsi que les relevés de recherche au chalut et aux casiers.

Le retrait des glaces permet aux pêcheurs de crabe des neiges de commencer la pêche en toute sécurité. Le début de la saison diffère entre les zones. Le MPO détermine les dates d'ouverture chaque année en concertation avec l'industrie et, au besoin, la Garde côtière canadienne, Environnement et Changement climatique Canada et Transports Canada.

Un système de surveillance des navires par satellite est installé sur chaque bateau servant à pêcher le crabe des neiges dans les zones côtières[2]. Plusieurs informations, comme la position, le nom du bateau et la vitesse, sont transmises au MPO toutes les quinze minutes. De plus, des observateurs en mer d'entreprises accréditées par le MPO sont en poste aux frais de l'industrie pour veiller à l'application de la loi, soutenir les programmes scientifiques et suivre l'évolution des prises de crabes blancs et adolescents.

Le MPO effectue le suivi des captures à l'aide du journal de bord qui doit être rempli à chaque expédition de pêche. Ce journal doit contenir les données relatives à l'effort de pêche et aux prises, et ces informations doivent être envoyées au MPO après chaque voyage de pêche. Un programme de vérification à quai est aussi en place pour la pêche au crabe des neiges et s'applique à tous les pêcheurs. Depuis 2019, les pêcheurs passent progressivement à l'utilisation de journaux de bord électroniques.

---

2. Pêches et Océans Canada, *Plan de gestion intégrée de la pêche du crabe des neiges (Chionoecetes opilio) des zones côtières de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (12A, 12B, 12C, 13, 14, 15, 16, 16A et 17)*, décembre 2020.

Plusieurs mesures de protection de l'habitat et de la biodiversité sont en place dans le golfe du Saint-Laurent. Elles constituent des obligations additionnelles auxquelles les pêcheurs sont soumis (ex. : zones de conservation des coraux et éponges de l'est du Canada; mesures de protection et protocole de fermeture pour minimiser les risques d'empêtrement des baleines noires de l'Atlantique Nord dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent, et mesures visant à limiter les conséquences de la pêche fantôme en cas de perte de casiers).

1.2.2 Les zones de pêche au crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent

La côte atlantique du Canada, compte une soixantaine de zones de pêche au crabe des neiges, dont près d'une vingtaine, se trouvent dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (figure 1).

Les pêcheurs du Québec ont accès à douze zones de pêche au crabe des neiges (ZPC) situées dans le golfe du Saint-Laurent. Il s'agit des ZPC suivantes :

- Dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent : 12A, 12B, 12C, 13, 14, 15, 16, 16A, 17;
- Dans le sud du golfe du Saint-Laurent : 12, 12E et 12F; la zone 12 inclut les zones 18, 25 et 26.

Figure 1 – Carte des zones de pêche au crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent

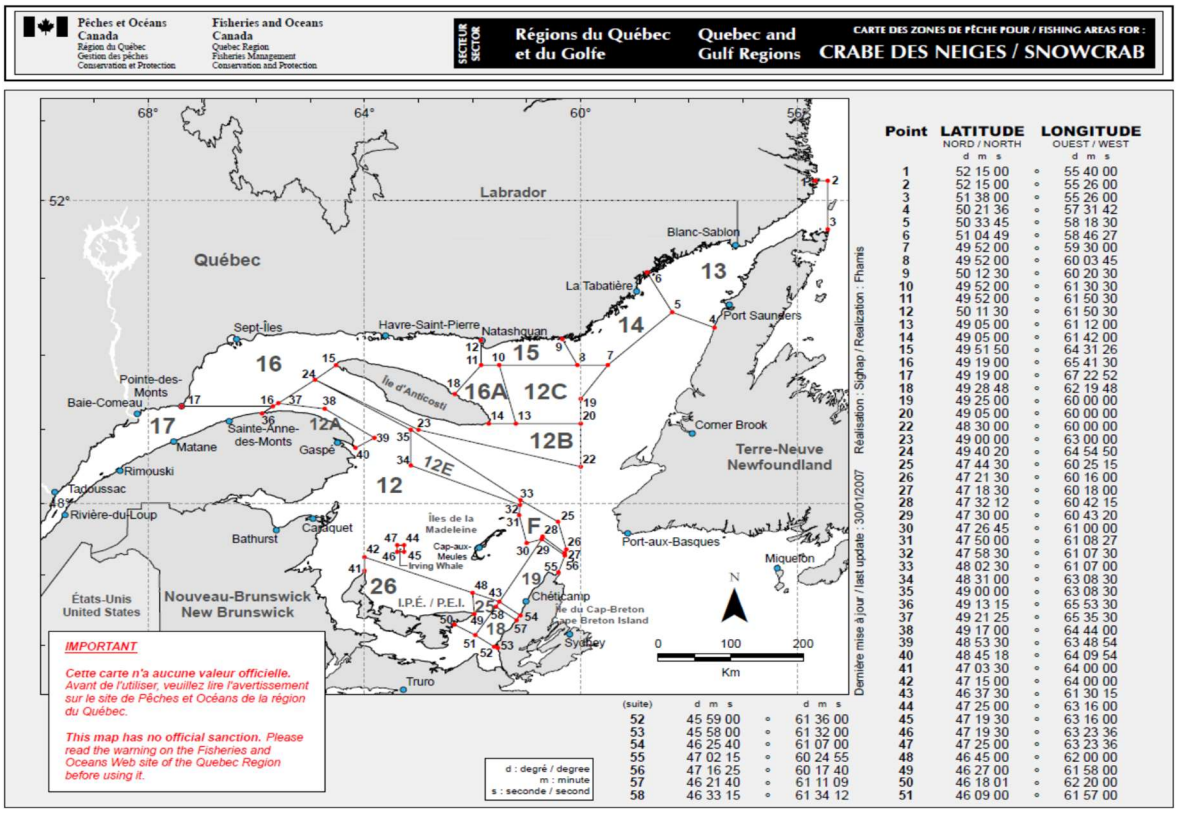

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec.

1.2.3 L'état des stocks de crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent

Les populations de crabe des neiges dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent montrent des fluctuations naturelles sur une période d'environ huit à douze ans. Les périodes de classes d'âges consécutives de faible abondance et les périodes d'abondance modérée à forte diffèrent d'une zone de pêche à l'autre dans le nord du golfe. Ces fluctuations sont dues à des facteurs liés à la productivité des stocks et à l'environnement. Il est probable que les fluctuations quasi cycliques de l'abondance soient provoquées par des facteurs intrinsèques tels que le cannibalisme et la compétition pour l'espace et la nourriture chez les crabes des neiges de petite taille. D'autres facteurs comme la biomasse reproductrice, l'abondance de prédateurs naturels ou l'alternance de périodes de floraisons planctoniques et climatiques favorables ou défavorables à la survie des larves et des juvéniles pourraient influencer les niveaux d'abondance observés durant le cycle naturel.

1.2.3.1 Les stocks de crabe des neiges dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent

Selon le MPO, les stocks de l'estuaire et du nord du golfe sont actuellement dans la phase baissière du cycle. Cette diminution s'est amorcée en 2019. Ainsi, les rendements dans ces zones atteignent présentement des creux historiques par rapport aux données annuelles compilées au cours des deux dernières décennies.

1.2.3.2 Les stocks de crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent

Le crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent est considéré comme une seule unité de stock aux fins de l'évaluation et comprend les captures dans les zones de pêche 12, 12E, 12F et 19.

Les débarquements de crabe réalisés dans le sud du golfe du Saint-Laurent étaient faibles au cours des années 1970. Ils ont toutefois augmenté au cours de quatre périodes de débarquement : de 1981 à 1986, de 1994 à 1995, de 2002 à 2009 et, plus récemment, de 2012 à 2020. Les débarquements de crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent en 2020 se sont chiffrés à 28 270 tonnes sur un quota révisé de 31 152 tonnes. Plusieurs facteurs pourraient expliquer la raison pour laquelle des parties du quota n'ont pas été débarquées, une première pour la série chronologique : l'effort de pêche déplacé en raison des fermetures de quadrilatères pour la baleine noire de l'Atlantique Nord, des prises globalement plus faibles et une abondance moins élevée que prévu de crabes mâles adultes de taille commerciale.

Des inquiétudes concernant la surestimation de la biomasse du stock de crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent ont été soulevées lors de l'évaluation de 2019 et ont persisté en 2020. Malgré cette surestimation, le stock affiche encore des signes de recrutement et de productivité soutenus et devraient demeurer dans la zone saine du cadre de l'approche de précaution.

1.2.4 Les contingents de pêche au crabe des neiges

Les contingents sont en diminution dans les zones de pêche au crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe. La baisse est plus prononcée dans les zones 16, 16A et 17. Cette situation s'expliquerait par le fait que les stocks dans ces zones auraient atteint des creux historiques (tableau 1).

Dans le sud du golfe, les contingents sont relativement stables pour 2019 et 2020. La zone F, quant à elle, a enregistré une forte croissance entre 2015 et 2017.

Tableau 1 – Total admissible de capture (en tonnes) dans les zones de pêche au crabe des neiges avec des accès pour des pêcheurs québécois de 2015 à 2020

	Zones de pêche												
Années	**12**	**12E**	**12F**	**12A**	**12B**	**12C**	**13***	**14**	**15**	**16**	**16A***	**17**	**Total**
2015	22 844	192	502	151	366	317	282	726	718	4 106	566	1 342	**32 112**
2016	19 172	345	374	106	311	285	338	762	790	4 521	510	1 678	**29 190**
2017	39 532	199	680	99	175	285	406	686	632	3 648	459	2 098	**48 898**
2018	20 723	266	1 158	106	125	256	406	617	632	3 648	412	2 623	**30 972**
2019	28 051	217	1 155	106	125	192	305	463	442	3 101	310	2 230	**36 696**
2020	27 204	239	1 192	81	ND	96	244	395	310	2 326	272	1 277	**33 635**

* Seuls les crabiers de la zone 13 ont accès à la zone de pêche au crabe des neiges 16A.
Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la Direction des analyses et des politiques des pêches (DAPPA)- MAPAQ.

1.3 La flottille québécoise de crabe des neiges

La moitié des entreprises de pêche au crabe des neiges actives se trouve sur la Côte-Nord (tableau 2). En effet, les zones côtières de pêche au crabe des neiges (12A, 12B, 12C, 17, 16, 15, 14 et 13) comptent au total le plus grand nombre de pêcheurs québécois.

Tableau 2 – Nombre d'entreprises de pêche au crabe des neiges actives dans chaque région maritime du Québec de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019p	2020p
Côte-Nord	144	179	180	179	164	130
Gaspésie/Saint-Laurent	84	99	99	95	94	89
Îles-de-la-Madeleine	37	37	45	41	44	46
Total au Québec	**265**	**315**	**324**	**315**	**302**	**265**

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

Alors que la majeure partie des crabiers québécois pêchent dans les zones côtières (12A, 12B, 12C, 17, 16, 15, 14 et 13), c'est la zone 12 qui regroupe le plus grand nombre de ces pêcheurs par zone de pêche. Par ailleurs, plus de 50 % des pêcheurs québécois actifs étaient âgés de 50 à 60 ans en 2020. En 2010, ce chiffre se situait entre 60 et 70 ans. Les bateaux utilisés en 2020 pour la pêche au crabe des neiges au Québec, toutes flottilles confondues, mesuraient en majorité entre 35 et 65 pieds.

On estime à 837 le nombre de pêcheurs et d'aides-pêcheurs actifs dans le secteur de la pêche au crabe des neiges en 2020. Cependant, il s'agit d'une donnée préliminaire (tableau 3). Si l'on se fie aux deux années précédentes, le nombre d'emplois se situerait au-dessus de 900.

Tableau 3 – Nombre de pêcheurs et d'aides-pêcheurs dans le secteur de la pêche au crabe des neiges du Québec de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020p
Nombre d'entreprises actives	265	315	324	315	302	265
Nombre d'aides-pêcheurs*	591	686	693	662	642	572
Total d'emplois	**856**	**1 001**	**1 017**	**977**	**944**	**837**

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; estimation et compilation de la DAPPA-MAPAQ.
*Le nombre de pêcheurs est une donnée estimée.

1.4 Les débarquements mondiaux de crabe des neiges

L'offre mondiale de crabe des neiges provient principalement du Canada, de la Russie et des États-Unis (Alaska). Ces trois pays totalisent 97 % des débarquements mondiaux pour cette espèce. L'Islande et le Groenland assurent majoritairement le reste de l'offre.

Le volume des débarquements mondiaux de crabe des neiges a enregistré une hausse en 2019 et 2020 (figure 6). L'augmentation des contingents de crabe des neiges en Alaska, ces deux dernières années, explique la situation.

Figure 2 – Volume des débarquements mondiaux de crabe des neiges de 2010 à 2020

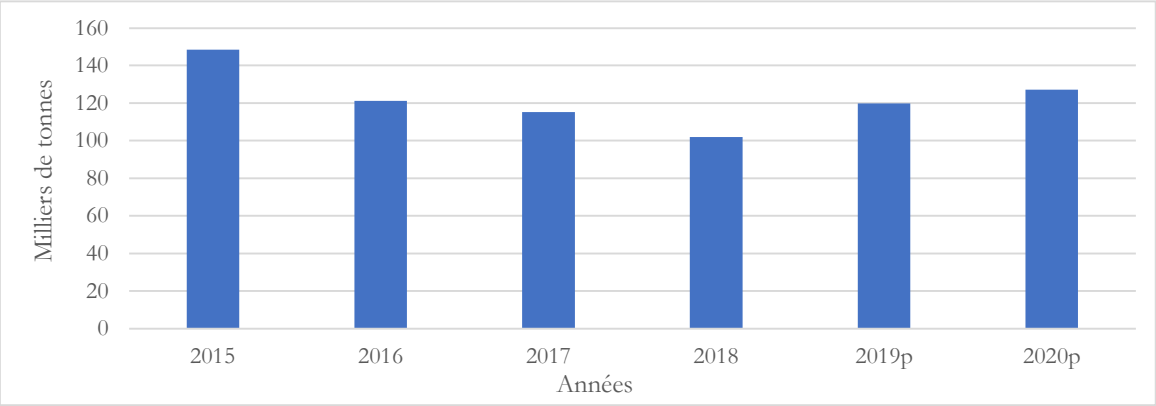

Source : *FOA Fisheries Division et Tradexfoods;* compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

1.4.1 Les débarquements de crabe des neiges au Canada

Le volume des débarquements de crabe des neiges était plus élevé pour la période 2015-2017 que pour la période 2018-2019 (figure 3). La situation s'explique notamment par la baisse des contingents dans les zones de pêche situées dans le golfe du Saint-Laurent. Toutefois, la valeur des débarquements est plus élevée pour la période 2018-2019 que pour la période 2015-2016. Le volume et la valeur des débarquements de 2017 surpassent ceux de 2015-2019. À l'échelle mondiale, il s'agit d'une deuxième année consécutive de baisse qui pourrait expliquer la hausse importante de la valeur moyenne des débarquements.

Figure 3 – Débarquements de crabe des neiges au Canada, en volume et en valeur, de 2015 à 2019

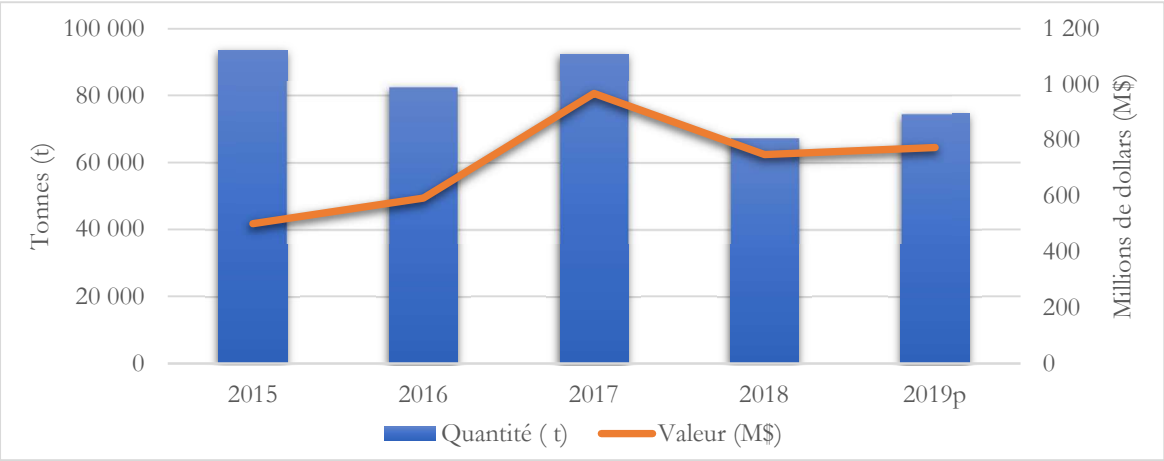

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

1.4.2 Les débarquements de crabe des neiges au Québec

Tout comme pour les débarquements au Canada, la valeur des débarquements au Québec est plus élevée en 2017-2019 qu'en 2015-2016 (figure 4). Le volume et la valeur des débarquements ont subi une baisse importante en 2020. Toutefois, il s'agit de données préliminaires. De plus, la pandémie de COVID-19 a perturbé les activités de pêche et les marchés.

Figure 4 – Débarquements de crabe des neiges au Québec, en volume et en valeur, de 2015 à 2020

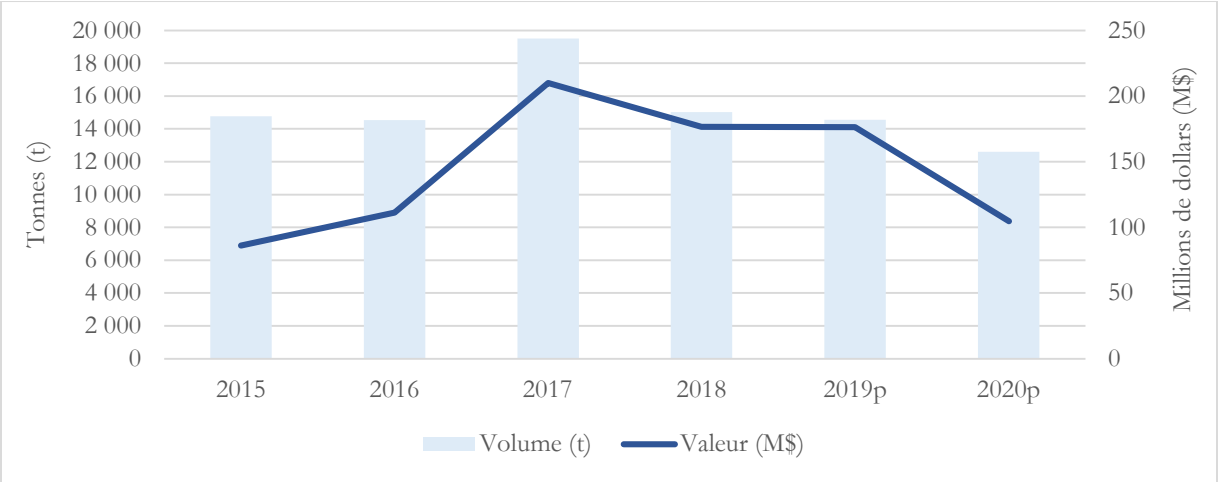

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

Une part importante des débarquements du Québec provient de la zone 12, autant en termes de volume que de valeur. Dans le nord et l'estuaire du golfe du Saint-Laurent, les zones 16 et 17 figurent en tête des débarquements du Québec autant en volume qu'en valeur (figures 5 et 6).

Figure 5 – Volume des débarquements de crabe des neiges au Québec par zone de pêche de 2015 à 2020

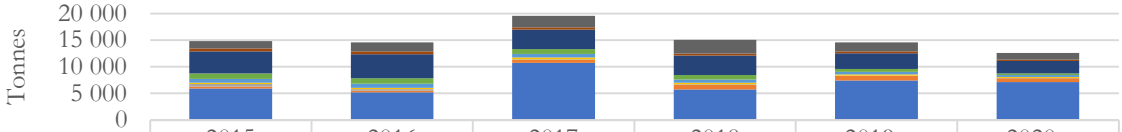

	2015	2016	2017	2018	2019p	2020p
17	1 334	1 683	2 103	2 584	1 702	1 292
16A	560	510	444	369	309	265
16	4 132	4 506	3 644	3 633	2 962	2 295
15, 12C	1 038	1 031	909	847	563	341
14	724	755	686	602	439	356
13	219	266	339	279	240	177
12A,12B	482	295	154	138	109	69
12E, 12F	382	284	499	855	821	694
12	5 896	5 209	10 723	5 713	7 400	7 110

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

Figure 6 – Valeur des débarquements de crabe des neiges au Québec par zone de pêche de 2015 à 2020

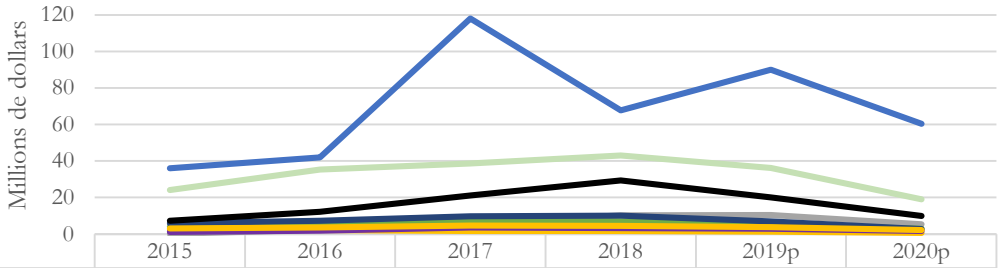

	2015	2016	2017	2018	2019p	2020p
12	36	42	118	68	90	60
12E, 12F	0,2	2,3	5,5	10,2	10,4	5,3
12A,12B	2,7	2,2	1,7	1,6	1,3	0,6
13	1,2	1,8	3,5	3,3	2,8	1,5
14	3,9	5,0	7,1	7,0	5,1	2,9
15,12C	5,7	7,2	9,6	10,1	6,8	2,8
16	24,0	35,3	38,6	43,1	36,1	19,1
16A	3,1	3,5	4,7	4,4	3,7	2,2
17	7,3	12,2	21,1	29,3	20,0	9,9

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

1.5 Le prix moyen au débarquement

La valeur moyenne des débarquements (prix moyen) de crabe des neiges a fortement augmenté depuis 2015 au Canada et au Québec (figure 7).

Figure 7 – Valeur moyenne du crabe des neiges au débarquement au Québec et au Canada de 2015 à 2019

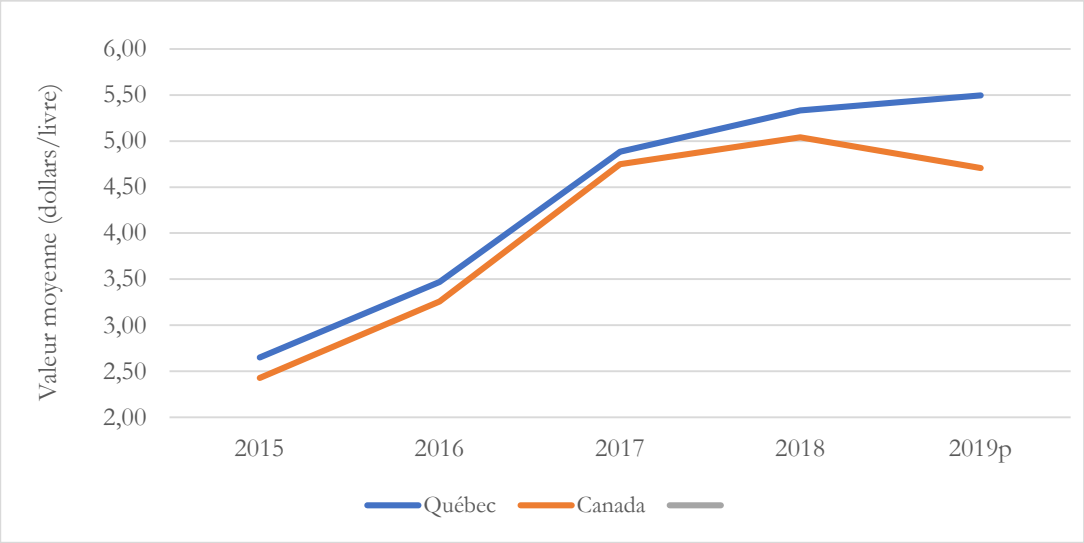

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

On constate que la valeur moyenne du crabe des neiges au Canada et au Québec varie en fonction du volume des débarquements mondiaux. En 2015, ce dernier était le plus élevé pour la période 2015-2019, ce qui coïncide avec la période durant laquelle la valeur moyenne des débarquements québécois de crabe des neiges était la plus basse. De plus, le volume des débarquements mondiaux était au plus bas l'année durant laquelle la valeur moyenne des débarquements du Québec était la plus élevée.

2 LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC

2.1 La réglementation

Au Québec, la réglementation des activités de transformation des produits marins est de compétence provinciale. De plus, la *Loi sur les produits alimentaires* (chapitre P- 29) encadre la vente et la transformation de tout aliment ou produit destiné à la consommation humaine. La *Loi sur la transformation des produits marins* (chapitre T- 11.01) s'applique également à la vente et à la transformation des poissons, des mollusques et des crustacés débarqués au Québec. Cette loi exige que les produits marins visés par le *Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins* (chapitre T- 11.01, r. 1), pêchés par des pêcheurs du Québec et débarqués au Québec, subissent une première transformation dans les entreprises autorisées à transformer ces espèces avant qu'elles soient expédiées à l'extérieur du Québec. Ce dernier fixe les exigences minimales sur la nature de cette première transformation pour les espèces visées. Le crabe des neiges figure parmi les espèces concernées par le règlement T-11.01, r. 1. Ainsi, pour être considéré comme ayant subi une transformation minimale, le crabe des neiges doit être entier et congelé ou en sections cuites et congelées.

Le crabe des neiges fait aussi partie des sept espèces désignées par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui incluent notamment la crevette nordique et le homard. La transformation de ces espèces nécessite une autorisation propre au permis d'établissement de transformation ou de conserverie de produits marins délivré par le MAPAQ. Cette autorisation peut être assortie de conditions ou de restrictions particulières quant aux sources d'approvisionnement. Le but est de limiter l'accroissement de la capacité de transformation afin que la délivrance de nouveaux permis ne nuise pas à la pérennité de l'espèce ou aux entreprises de transformation déjà établies. En effet, la désignation d'une espèce tient compte du fait que les possibilités d'approvisionnement des usines de transformation pour ces espèces sont limitées en raison de l'état et de la disponibilité de la ressource.

2.2 Les acheteurs

La *Loi sur la transformation des produits marins* (chapitre T-11.01) stipule qu'« un pêcheur ne peut céder, livrer ou transmettre un produit marin qu'à un exploitant, un titulaire de permis d'acquéreur, un restaurateur, un détaillant ou un consommateur ». De plus, selon la *Loi*, « il est interdit à moins d'être un exploitant, titulaire de permis d'acquéreur, restaurateur ou détaillant, d'acquérir d'un pêcheur ou de se faire ou transmettre par un pêcheur un produit marin pour fins de revente ». Par exploitant on entend une personne qui exploite un établissement de préparation ou une conserverie aux fins de la vente en gros. Donc, en dehors des particuliers qui peuvent acheter du crabe des neiges à des pêcheurs directement au quai, on compte trois catégories d'entreprises autorisées à s'approvisionner directement auprès des pêcheurs québécois. Il s'agit des entreprises titulaires des types de permis et d'autorisations suivants délivrés par le MAPAQ :

- Permis d'établissement de transformation de produits marins spécifiquement autorisé à transformer le crabe des neiges;

- Permis d'acquéreur autorisé à acheter des produits marins directement des pêcheurs et à les transporter et les revendre sans transformation;
- Permis de vente au détail détenus par exemple par des poissonneries ou des restaurants.

2.3 Les usines de transformation de crabe des neiges du Québec

Les pêcheurs québécois assurent la majeure partie de l'approvisionnement des usines de transformation de crabe des neiges au Québec. Les acquéreurs et distributeurs ont quant à eux un double rôle. Ils servent d'intermédiaires afin d'assurer l'approvisionnement des marchés en dehors des régions maritimes en produits marins du Québec.

Les usines qui ont obtenu des autorisations pour transformer des espèces désignées représentent les principaux acheteurs auprès des pêcheurs (tableau 4). Ils achètent plus de 95 % du volume des achats totaux de crabe des neiges effectués à quai. On constate une croissance des achats des détaillants (poissonneries, épiceries et restaurants) au cours de la période 2015-2019.

Tableau 4 – Volume des achats de crabe des neiges à quai par catégorie d'acheteurs (tonnes)

	2015	2016	2017	2018	2019
Usines désignées*	14 076	13 782	18 698	14 006	13 843
Acquéreurs, usines autorisées à acheter pour la vente en gros et détaillants (poissonneries, épiceries et restaurants)	383	453	549	783	484
Autres (ex. : consommateurs)	270	260	224	208	200
TOTAL	**14 729**	**14 496**	**19 471**	**14 996**	**14 528**

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
* Usines désignées : usines autorisées à transformer une espèce désignée.

En 2019, un total de 26 entreprises détenant un permis de transformation de produits marins ont acheté du crabe des neiges aux pêcheurs. Parmi elles, 22 avaient l'autorisation de transformer le crabe des neiges. Les usines qui ne sont pas autorisées à faire de la transformation ont acheté du crabe des neiges pour la revente en gros ou la vente au détail dans leurs poissonneries.

Parmi les 22 usines détenant un permis de transformation de crabe des neiges, huit sont situées sur la Haute-et-Moyenne-Côte-Nord. Leurs achats représentent plus de 80 % de la valeur des débarquements de crabe des neiges sur la Côte-Nord en 2019.

Les entreprises ayant acheté du crabe des neiges dans les régions maritimes du Québec employaient près de 2 800 personnes en 2019 (tableau 5). Malgré la rareté de la main-d'œuvre, l'emploi demeure relativement stable dans le secteur. Les entreprises de transformation de produits marins font de plus en plus appel à des travailleurs étrangers temporaires pour combler leurs besoins de main-d'œuvre.

Tableau 5 – Nombre d'employés des acheteurs de crabe des neiges dans les régions maritimes du Québec

	2015	2016	2017	2018	2019
Emplois totaux	2 807	2 859	2 467	2 628	2 786

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

2.3.1 Les expéditions de crabe des neiges

Les expéditions des principaux acheteurs de crabe des neiges au Québec incluent les ventes et les stocks. En 2019, la valeur des expéditions de crabe des neiges s'élevait à 271 millions de dollars et leur volume atteignait 13 556 tonnes (figure 8). Il s'agit d'une hausse de plus de 87 % en valeur et de 8 % en volume par rapport à 2015.

Figure 8 – Expéditions de crabe des neiges des usines de transformation de crabe des neiges en régions maritimes du Québec de 2015 à 2019

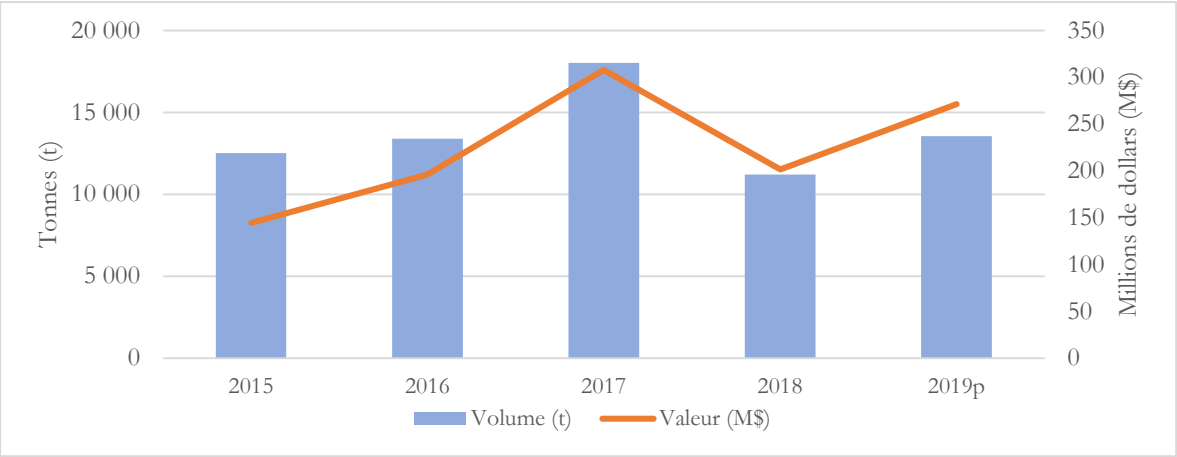

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

L'évolution des expéditions suit le schéma des débarquements de crabe des neiges au Québec, en volume et en valeur. En effet, une baisse du volume des débarquements affecte directement l'approvisionnement des usines de transformation et, par conséquent, le volume des expéditions.

La valeur moyenne des expéditions de crabe des neiges (tous produits confondus) est en augmentation depuis 2015. Cela pourrait s'expliquer par le développement de nouveaux produits à valeur plus élevée au cours des dernières années (ex. : chair de crabe des neiges) et par une demande accrue pour les produits du crabe des neiges sur les principaux marchés en 2015-2019.

2.3.2 Les expéditions de crabe des neiges dans chaque région maritime du Québec

Les régions de la Gaspésie/Saint-Laurent et de la Côte-Nord représentent 87 % du volume des expéditions de crabe des neiges du Québec (figure 9). La Côte-Nord vient en tête des expéditions en 2015, 2016 et 2018, du fait de la hausse du volume des débarquements de crabe des neiges dans ces régions durant cette période. En 2017 et 2019, la région de la

Gaspésie/Saint-Laurent est passée en tête quant au volume des expéditions en raison de la forte augmentation du contingent de crabe des neiges dans le sud du golfe (zones 12, 12E et 12F) en 2017 et de la diminution des contingents de crabe des neiges dans des zones de pêche de la Côte-Nord en 2019 (zones 16, 17, 16A).

Figure 9 – Volume des expéditions de crabe des neiges par région maritime du Québec de 2015 à 2019

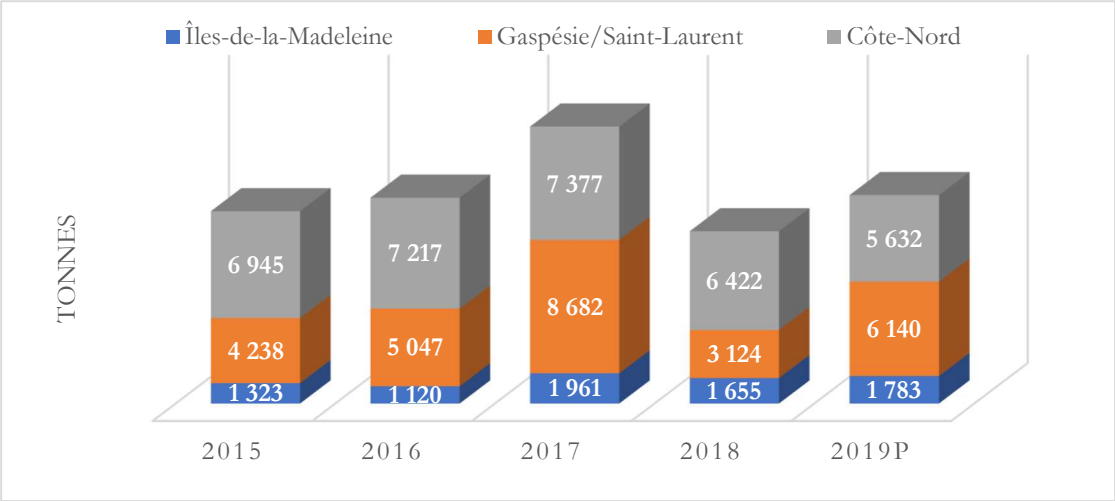

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

La Côte-Nord a enregistré les valeurs les plus élevées pour ce qui est des expéditions de crabe des neiges en 2015, 2016 et 2018. Toutefois, la Gaspésie/Saint-Laurent est passée en tête en 2017 et 2019 (figure 10).

Figure 10 – Valeur des expéditions de crabe des neiges par région maritime du Québec de 2015 à 2019

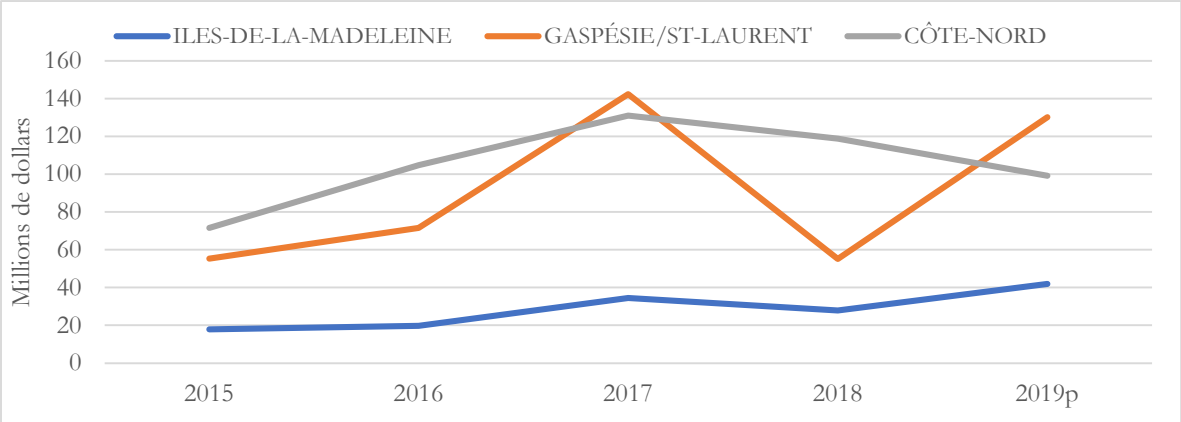

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

2.3.3 Les produits du crabe des neiges au Québec

Le crabe des neiges est commercialisé frais (vivant ou réfrigéré) ou congelé. Le crabe des neiges en sections ou le crabe des neiges entier sont les principaux produits. Ils représentaient 97 %

du volume total des expéditions de crabe des neiges des régions maritimes du Québec en 2019 (figure 11). En 2015, ces deux produits ne représentaient que 82 % du volume total des expéditions. La diminution s'explique par une baisse en volume de la catégorie « autres produits ». Le volume des expéditions de sections de crabe des neiges a néanmoins fortement augmenté en 2019, comme ce fut le cas pour la chair de crabe des neiges. Toutefois, la part de ce produit demeure faible par rapport au volume total des expéditions.

Figure 11 – Volume des expéditions de crabe des neiges par produit de 2015 à 2019

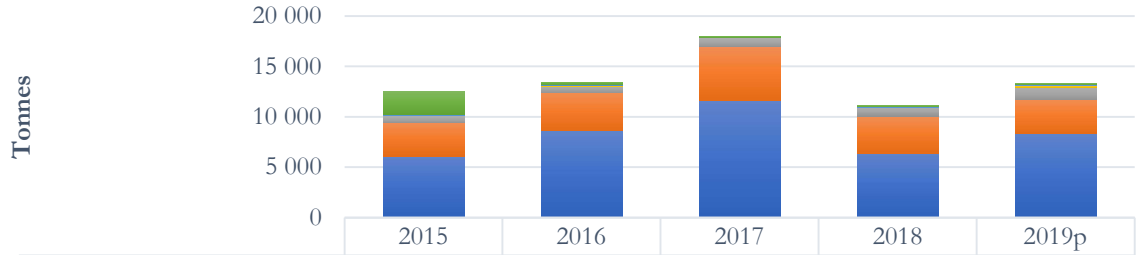

	2015	2016	2017	2018	2019p
Autres - frais ou congelés	2 293	124	127	186	161
En sections frais	98	161	26	37	41
Chair ou décortiqué congelé	21	31	24	23	214
Entier congelé	659	657	865	855	1 218
Entier frais	3 313	3 781	5 309	3 657	3 362
En sections congelé	6 122	8 628	11 665	6 409	8 352

Source : Pêches et Océans Canada, Région du Québec; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

Les sections de crabe des neiges et le crabe entier représentaient 95 % de la valeur totale des expéditions de crabe des neiges des régions maritimes du Québec en 2019 (figure 12). La section congelée demeure le principal produit issu de la transformation du crabe des neiges au Québec.

Figure 12 – Valeur des expéditions de crabe des neiges par produit de 2015 à 2019

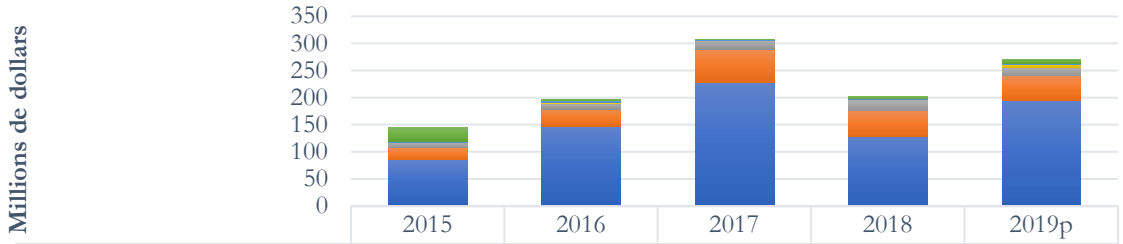

	2015	2016	2017	2018	2019p
Autres - frais ou congelés	25	1	1	4	8
En sections frais	2	3	0	1	1
Chair ou décortiqué congelés	1	1	1	1	6
Entier congelé	9	11	16	20	16
Entier frais	22	32	61	47	46
En sections congelé	86	147	229	128	194

Source : Pêches et Océans Canada; compilation de la DAPPA-MAPAQ.
p : données préliminaires.

3 LES MARCHÉS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS DU CRABE

3.1 Les exportations et importations canadiennes

3.1.1 Les exportations canadiennes

La valeur des exportations de crabe est passée de 977 M$ en 2015 à 1 374 M$ en 2020 (figure 13). Il s'agit d'une hausse de 41 %. La valeur moyenne des exportations a augmenté de plus de 55 % en 2019 par rapport à 2015. Quant au volume des exportations, il atteignait 69 310 tonnes en 2015 et 62 737 tonnes en 2019, une diminution de près de 10 %.

Figure 13 – Exportations canadiennes de crabe de 2015 à 2020

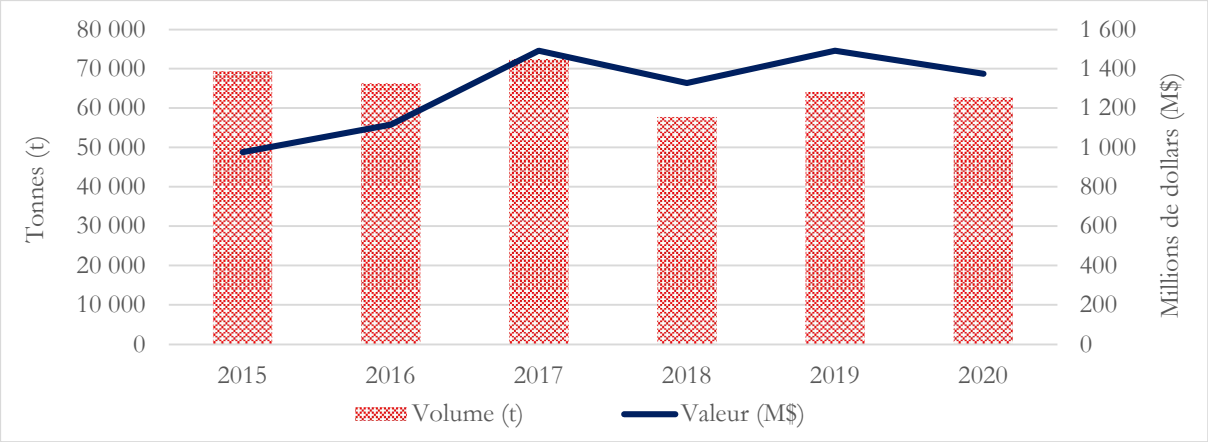

Source : Global Trade Tracker; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

La province de Terre-Neuve-et-Labrador vient en tête des provinces exportatrices de crabe dans l'est du Canada, avec plus de 37 % de la valeur totale des exportations de crabe en 2020 (figure 14). Les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, de leur côté, représentaient respectivement 22 % et 21 % de la valeur totale des exportations de crabe cette année-là. Les exportations du Québec correspondent à 17 % de la valeur totale de ces exportations.

Figure 14 – Valeur des exportations canadiennes de crabe par province de 2015 à 2020

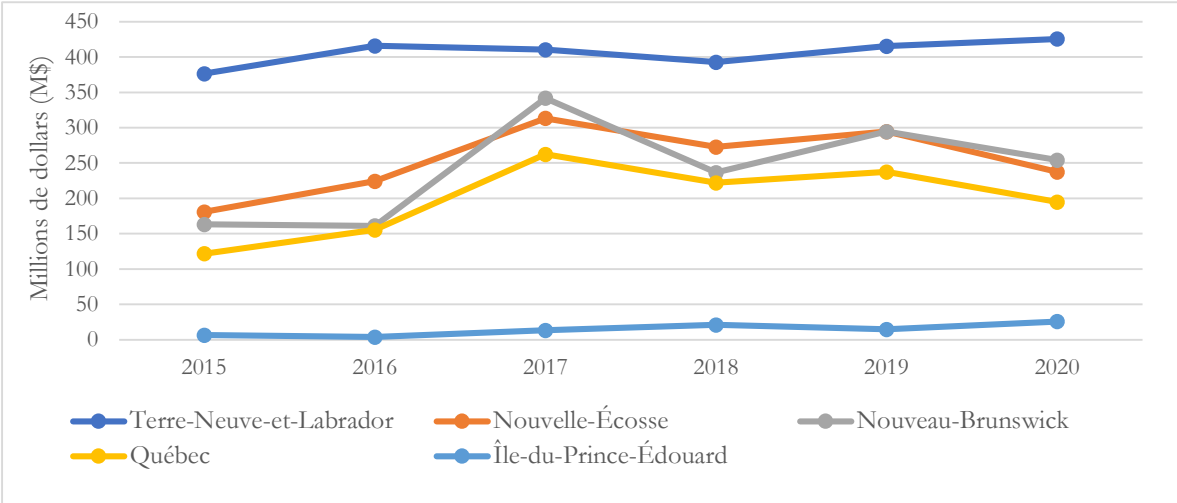

Source : Global Trade Tracker; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

3.1.2 Les marchés d'exportation du crabe du Canada

Les États-Unis demeurent la principale destination des exportations canadiennes de crabe (tableau 6). Le marché américain représentait plus de 67 % du volume et plus de 70 % de la valeur des exportations totales canadiennes de crabe en 2019. Ces chiffres ont augmenté en 2020 pour passer à plus de 76 % (en volume) et à plus de 78 % (en valeur) des exportations totales de crabe. Les perturbations dans le transport de marchandises causées par la COVID-19 pourraient expliquer cette situation. D'ailleurs, les exportations de crabe des neiges vers le marché américain se sont accrues en 2020 alors qu'elles ont diminué pour les autres pays d'exportation. Le crabe des neiges canadien occupe plus de 62 % du marché du crabe aux États-Unis.

La Chine occupe la deuxième place comme destination des exportations de crabe des neiges canadien. De 2015 à 2018, les exportations vers ce marché étaient en croissance. Toutefois, en 2019 et 2020, on note une diminution qui pourrait s'expliquer notamment par l'augmentation des débarquements de crabe des neiges de la Russie associés aux conséquences de la COVID-19 en 2020.

Le marché japonais, qui a été pendant plusieurs années la deuxième principale destination du crabe des neiges canadien, figure en troisième place. En 2015, il recevait 7 % du volume total de ces exportations. En 2019, ce chiffre est passé à 5 %, et en 2020, il se situait à 3 %. Pourtant, le Japon et les États-Unis demeurent les deux principales destinations du crabe des neiges à l'échelle mondiale. Le marché japonais reçoit majoritairement du crabe des neiges en provenance de la Russie.

Tableau 6 – Exportations canadiennes de crabe, en volume et en valeur par pays, de 2015 à 2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$
États-Unis	46 225	652	43 246	749	44 714	953	35 152	850	43 133	1 045	48 012	1 076
Chine	14 445	216	14 656	248	17 357	339	15 198	329	12 477	268	9 946	210
Japon	4 895	63	3 945	58	5 831	113	3 088	61	3 246	66	2 005	34
Vietnam	1 022	14	991	16	1 265	21	1 450	27	1 935	43	1 181	25
Indonésie	1 191	13	1 022	14	1 618	32	1 612	34	2 061	42	796	12
Hong Kong	403	6	571	8	686	15	532	14	509	12	327	7
Pays-Bas	184	2	631	7	178	4	108	3	171	4	201	5
Autres pays	1 006	12	1 191	17	837	16	573	10	532	12	270	6
Monde	**69 370**	**977**	**66 254**	**1 117**	**72 485**	**1 492**	**57 711**	**1 328**	**64 064**	**1 493**	**62 737**	**1 374**

Source : Global Trade Tracker; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

3.1.3 Les importations canadiennes de crabe

On remarque une relation inverse entre les exportations et les importations de crabe : une hausse du volume des exportations se traduit par une baisse des importations tandis qu'une baisse du volume des exportations entraîne une hausse des importations (figure 15).

Figure 15 – Importations canadiennes de crabe, en volume et en valeur, de 2015 à 2020

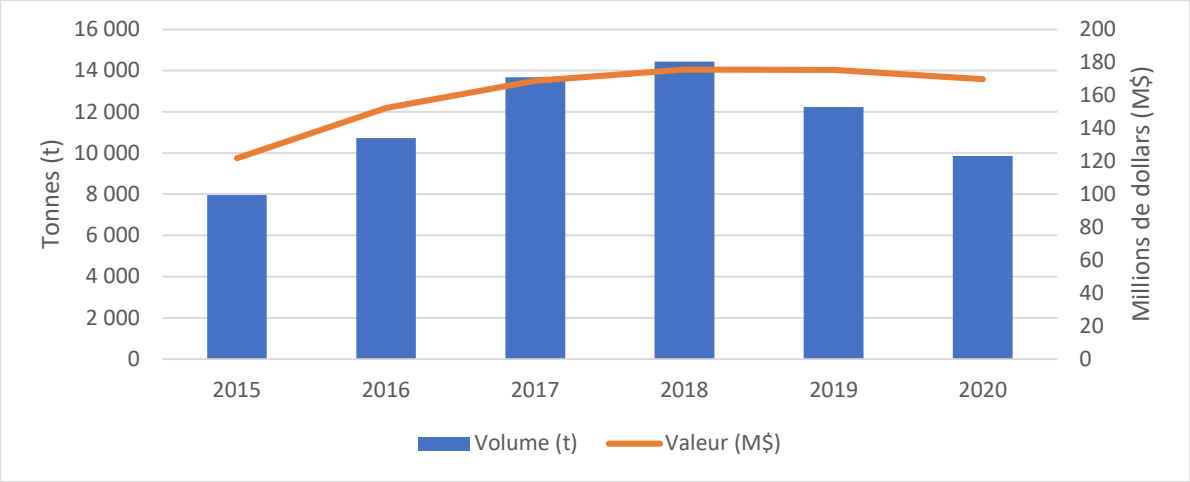

Source : Global Trade Tracker; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

3.1.4 La provenance des importations canadiennes de crabe

Les exportations de crabes canadiens sont largement supérieures aux importations, en volume et en valeur. En 2020, leur valeur s'élevait à 1 374 millions de dollars tandis que la valeur des importations atteignait 170 millions de dollars (tableau 7).

Tableau 7 – Importations canadiennes de crabe, en volume et en valeur par pays d'origine, de 2015 à 2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$
États-Unis	5 167	73	7 687	97	10 412	101	11 151	93	8 568	85	5 681	58
Russie	475	14	315	10	633	26	981	37	964	38	1 901	71
Chine	350	4	251	4	559	11	501	10	678	14	678	10
Canada	504	8	715	7	436	7	423	9	423	9	335	7
Indonésie	296	6	363	6	346	4	246	4	282	5	417	7
Uruguay					0	0	1	0	20	0	215	3
Thaïlande	257	3	238	3	224	3	138	2	192	3	161	3
Saint-Pierre-et-Miquelon	24	0	2	0	17	0	116	1	132	1	197	2
Autres pays	885	12	1 158	18	1 045	17	883	20	973	20	530	10
Monde	**7 959**	**122**	**10 729**	**146**	**13 672**	**169**	**14 439**	**176**	**12 230**	**175**	**10 116**	**170**

Source : Global Trade Tracker; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

La majorité du volume de crabe importé au Canada provient des États-Unis. Cependant, le crabe en provenance de la Russie a fortement augmenté depuis 2018 par rapport à 2015.

On note aussi qu'une part des importations est constituée de crabes réimportés. Ces derniers sont exportés du Canada et réimportés au pays après avoir subi une transformation.

3.2 Les exportations et importations québécoises de crabe

3.2.1 Les exportations québécoises de crabe

Le volume des exportations de crabe du Québec s'est maintenu entre 8 000 et 10 000 tonnes durant la période 2015-2020, à l'exception de l'année 2017, pour laquelle on note une hausse importante de ces exportations par rapport aux autres années au Québec (figure 16). Cette augmentation est directement liée au volume plus élevé des débarquements de crabe des neiges au Québec la même année.

Figure 16 – Exportations québécoises de crabe, en volume et en valeur, de 2015 à 2020

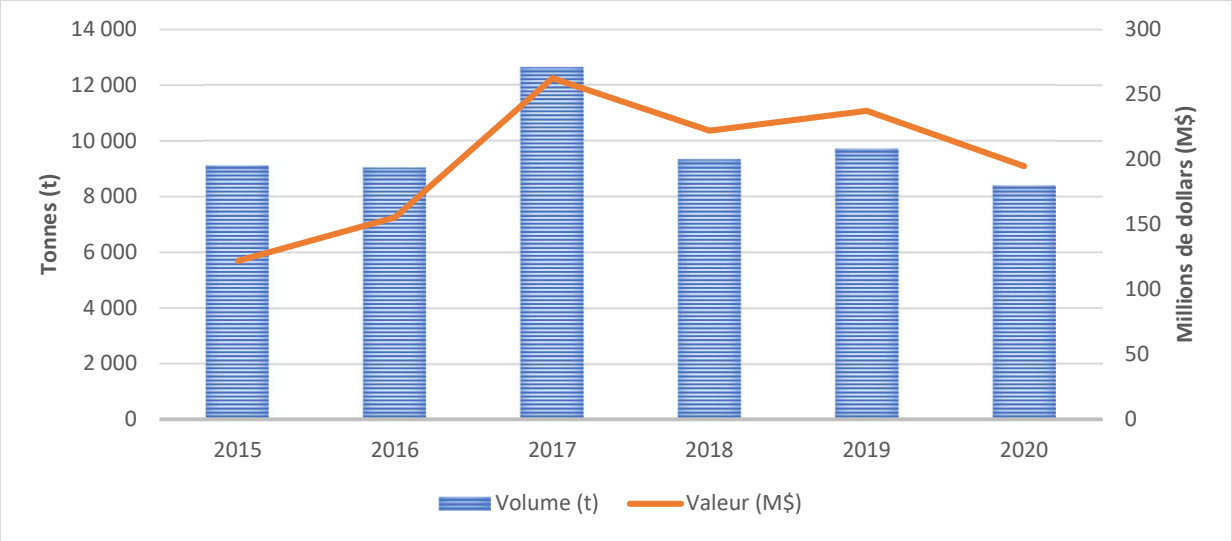

Source : Global Trade Tracker; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

La valeur des exportations a connu une croissance importante entre 2015 et 2020. Elle est passée de 122 millions de dollars en 2015 à 237 millions de dollars en 2019. Malgré une baisse à 195 millions de dollars en 2020, elle se situe bien au-dessus de la valeur de 2015.

La valeur moyenne des exportations était de 13,4 $/kg en 2015 et de 23,24 $/kg en 2020. Elle a connu une croissance continue entre 2015 et 2019. Elle a toutefois baissé de 5 % en 2020 par rapport à 2019.

3.2.2 Les marchés d'exportation du crabe du Québec

Les États-Unis, le Japon et la Chine sont les principales destinations des exportations de crabe du Québec (tableau 8). Le marché américain reçoit la majeure partie des exportations québécoises de crabe des neiges en quantité et en valeur. En 2020, presque toutes les exportations québécoises de crabe ont été dirigées vers ce marché. C'est plus de 96 % en volume et de 97 % en valeur.

Tableau 8 – Exportations québécoises de crabe des neiges, en volume et en valeur par pays, de 2015 à 2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$
États-Unis	8 011	108	8 515	147	10 892	233	8 277	200	8 928	221	8 008	189
Japon	844	11	411	7	1 025	19	668	15	466	11	178	4
Chine	174	2	61	1	567	9	305	5	189	4	158	2
Autres pays	**63**	**1**	31	0	135	2	69	2	112	2	35	1
Monde	**9 092**	**122**	**9 018**	**155**	**12 618**	**263**	**9 320**	**222**	**9 695**	**237**	**8 379**	**195**

Source : Global Trade Tracker; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

Le Japon arrive au deuxième rang des pays qui exportent du crabe du Québec, mais son importance est en baisse. La part de ce pays dans le volume total des exportations de crabe québécois est passée de 9 % en 2015 à 2 % en 2020. Le marché japonais est particulièrement sensible au prix. De plus, la demande japonaise pour le crabe québécois varie en fonction de la disponibilité de crabe provenant d'autres pays comme la Russie ou l'Alaska. Ainsi, la hausse des contingents de crabe de l'Alaska et les effets de la COVID-19 sur les échanges mondiaux pourraient avoir contribué à la baisse des exportations vers le Japon en 2019 et 2020.

La Chine figure au troisième rang des pays importateurs de crabe du Québec pour la période 2015-2020. La part de ce pays dans le volume et la valeur des exportations est comparable à celle du Japon. La Chine peut être considérée comme un marché en émergence pour le crabe québécois. Tout comme le marché japonais, le marché chinois est sensible aux variations de prix ainsi qu'à la disponibilité de crabe d'autres sources d'approvisionnement que le Québec.

3.2.3 Les importations québécoises de crabe

Les importations québécoises de crabe sont faibles comparativement aux exportations québécoises de cette espèce (figure 17).

Figure 17 – Importations québécoises de crabe, en volume et en valeur, de 2015 à 2020

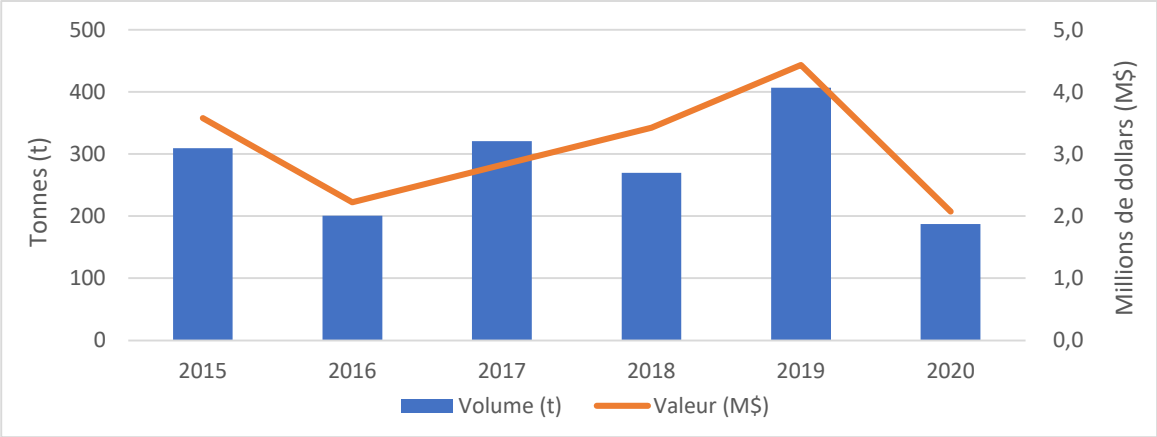

Source : Global Trade Tracker; compilation de la Direction des analyses et des politiques des pêches du MAPAQ.

Pour la période 2015-2020, les importations ont atteint en moyenne 281 tonnes et une valeur de 3,1 millions de dollars. Les exportations, quant à elles, se sont élevées à 11 481 tonnes en moyenne et à 161 millions de dollars

La valeur moyenne des importations québécoises durant la période se chiffre à 11 $/kg. Celle des exportations québécoises atteint 20,5 $/kg pour la même période. La moyenne des importations est demeurée relativement stable durant cette période alors que celle des exportations a connu une hausse continue à partir de 2016. Il est important de souligner que les données relatives aux exportations et aux importations incluent toutes les espèces de crabe, pas seulement le crabe des neiges.

La plus faible valeur moyenne des importations de crabe par rapport aux exportations peut s'expliquer par le fait que le crabe importé comprend la majorité du temps d'autres espèces dont la valeur est moins élevée que celle du crabe des neiges.

3.2.4 La provenance des importations québécoises de crabe

Les États-Unis, le Canada et la Chine sont les principaux pays d'origine des importations de crabe au Canada (tableau 9). Les produits importés sont constitués en partie d'autres espèces de crabe que le crabe des neiges. Dans le cas du crabe importé au Québec et provenant du Canada, il s'agit de crabes exportés, transformés et réimportés au Québec.

Tableau 9 – Importations québécoises de crabe des neiges, en volume et en valeur par pays, de 2015 à 2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$	Tonnes	M$
États-Unis	118	0,6	90	0,8	59	0,3	111	0,6	120	1,3	59	0,4
Chine	56	1,3	3	0,1	4	0,1	38	1,3	13	0,4	4	0,1
Canada	52	0,8	11	0,1	52	0,9	13	0,3	53	0,9	24	0,5
Indonésie	16	0,2	23	0,3	43	0,4	39	0,6	60	0,8	27	0,6
Tunisie	0	0,0	0	0,0	0	0,0	15	0,1	115	0,6	35	0,1
Autres pays	67	0,7	74	1,0	56	1,1	54	0,6	47	0,4	37	0,4
Monde	**309**	**3,6**	**201**	**2,2**	**214**	**2,8**	**270**	**3,4**	**407**	**4,4**	**187**	**2,1**

Source : Global Trade Tracker; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

3.2.5 Les ventes au détail de crabe au Québec

Au Québec, le volume total des ventes au détail de poissons et de fruits de mer frais dans les grands magasins était compris entre 13 400 et 21 200 tonnes durant la période 2015-2020. Ce volume correspond à une valeur qui se situe entre 270 et 310 millions de dollars. Le crabe frais a représenté en moyenne 2,6% de ces ventes en volume et 3,1 % en moyenne pour la valeur durant cette période (Tableau 10).

Tableau 10 : Part du crabe frais dans les ventes de poisson et fruit de mer frais dans les grands magasins au Québec

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume	2,8%	2,4%	2,3%	2,5%	2,5%	2,9%
Valeur	3,0%	3,2%	3,0%	3,1%	2,9%	3,4%

Source : NielsenIQ; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

* Ces magasins incluent les supermarchés, Walmart, les clubs-entrepôts, les pharmacies et les magasins de marchandises diverses tels que Canadian Tire. Ils ne comprennent pas les dépanneurs, les épiceries spécialisées (ex. : épiceries ethniques, poissonneries, etc.), la restauration (HRI) ni les autres circuits de distribution.

En 2020, on observe une augmentation de la part de marché du crabe frais parmi les poissons et fruits de mer frais. De 2019 à 2020, la part des ventes du crabe est passée 2,5 % à 2,9 % en volume et de 2,9 % à 3,4 % en valeur. L'année 2020 montre, également, la plus forte croissance en volume (+ 30 %) et en valeur (+ 27 %) pour la période 2015-2020. Ceci refléterait l'engouement important pour le crabe des neiges sur le marché du Québec, que l'on a remarqué au printemps 2020.

4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'INNOVATION

4.1 L'écocertification du crabe des neiges

Un des objectifs du Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec est de faire croître à 70 % en 2025 la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés.

Rappelons que la certification du Marine Stewardship Council (MSC) est basée sur l'évaluation de la durabilité de la pêcherie. Selon le « Référentiel Pêcheries » du MSC, une pêcherie doit remplir les conditions suivantes pour être certifiée :

- Les stocks sont durables : l'effort de pêche doit se situer à un niveau qui permet d'assurer la pérennité des stocks.
- L'impact environnemental de la pêcherie est minimisé : les activités de pêche sont gérées de façon à maintenir la structure, la productivité, la fonction et la diversité de l'écosystème.
- La gestion des pêcheries est efficace : la pêcherie doit respecter les lois en vigueur et avoir un système de gestion qui lui permet de s'adapter aux différents changements.

La pêche au crabe des neiges dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent (zones 12A, 17, 16, 16A, 15, 14 et 13) est écocertifiée par le MSC depuis décembre 2020.

La pêche au crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent a aussi obtenu la certification MSC en septembre 2012. Toutefois, le nombre élevé de baleines noires qui ont péri dans le golfe du Saint-Laurent en 2017 a mené à la suspension de la certification de cette pêcherie en 2018. Malgré la mise en place de plusieurs mesures de protection pour réduire les interactions entre les activités de pêche au crabe des neiges et les baleines noires dans le golfe du Saint-Laurent, le MSC maintient sa suspension.

4.2 Les initiatives de l'industrie en matière de développement durable et d'innovation

Des associations de pêcheurs et de transformateurs du Québec et du Nouveau-Brunswick collaborent dans des projets de recherche visant le développement et l'essai de nouvelles technologies innovantes afin de réduire l'empêtrement des baleines noires dans les engins de pêche au crabe des neiges.

Ces projets portent notamment sur le développement de bouées sans cordages, de casiers intelligents dont les cordages permettent de libérer les baleines noires, l'installation d'hydrophones sur les casiers afin de détecter les baleines noires ou le marquage des cordages.

Des travaux de recherche sont aussi menés afin de concevoir de nouveaux appâts comme solutions de rechange à l'utilisation des poissons pélagiques. Les stocks de ces espèces sont en déclin depuis quelques années.

La valorisation des coproduits issus de la transformation du crabe des neiges est aussi une initiative importante. D'ailleurs, dans le Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec, il est indiqué que le MAPAQ encouragera les entreprises à investir dans les projets visant la valorisation des coproduits afin d'en accroître la valeur ajoutée. Cette valorisation peut mener au développement de nouveaux produits tels que des poudres ou des morceaux de coproduits séchés qui peuvent être utilisés dans le secteur de l'alimentation.

5 LES ENJEUX ET DÉFIS

5.1 Les enjeux et défis de la capture

Un défi important auquel les crabiers du Québec ont eu à faire face au cours de la période 2015-2020 est sans aucun doute la présence accrue de baleines noires de l'Atlantique du Nord, dans le golfe du Saint-Laurent. Le nombre élevé de baleines noires retrouvées mortes dans le golfe du Saint-Laurent a mené à l'imposition de nouvelles mesures de gestion pour protéger cette espèce. Celles-ci incluent notamment des fermetures de quadrilatères de pêche pour une période pouvant couvrir l'ensemble de la saison de pêche. Des modifications aux engins de pêche ont aussi été imposées aux flottilles de pêche (ex. : couleurs de cordages, inclusion de liens faibles, etc.), mais elles entraînent des coûts additionnels pour les pêcheurs.

L'instauration en 2017 de zones de conservation des coraux et des éponges dans le golfe du Saint-Laurent par le MPO constitue également un défi pour les pêcheurs, car la pêche au crabe des neiges est interdite dans ces zones.

D'autre part, les perspectives sur l'état des stocks de crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent représentent également un enjeu important. En effet, la température de l'eau dans le golfe du Saint-Laurent pourrait affecter la ressource. Ainsi, les stocks dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent qui sont dans la phase baissière du cycle de hausse et de baisse devraient amorcer une hausse en 2023 ou 2024, à moins que le réchauffement de l'eau retarde cette phase. Certains scientifiques prévoient que la quantité de crabe des neiges dans le golfe du Saint-Laurent devrait considérablement diminuer d'ici 2050.

À l'échelle mondiale, les relevés scientifiques effectués en septembre 2021 indiquent une baisse alarmante de tous les stocks de crabe dans la mer de Béring. Ainsi, la pêche au crabe royal pourrait être fermée pour la première fois en 25 ans. De plus, les captures pour la prochaine saison de pêche au crabe des neiges en Alaska pourraient diminuer de 70 %.

La baisse de l'offre globale des stocks de crabe pourrait maintenir la valeur moyenne du crabe des neiges à un niveau élevé et combler l'effet de la diminution des captures sur les revenus des pêcheurs.

Enfin, la baisse importante des stocks de poissons pélagiques a des répercussions sur le coût de l'appât utilisé pour la pêche au crabe des neiges. Il devient de plus en plus pressant de trouver des solutions de rechange aux appâts utilisés traditionnellement, dont le maquereau et le hareng.

5.2 Les enjeux et défis de la transformation

La transformation des produits marins dépend de la disponibilité des ressources aquatiques.

La transformation de crabe des neiges est liée à la disponibilité de la ressource (quotas) et des débarquements au Québec. La hausse ou la baisse des débarquements dans une région se répercute directement sur le volume des expéditions.

Les usines de transformation des régions maritimes réalisent principalement des opérations de première transformation du crabe des neiges.

Le crabe en sections congelé demeure le principal produit issu de la transformation du crabe des neiges dans les régions maritimes du Québec. Ce produit représente près de 70 % de la valeur et plus de 60 % du volume des expéditions totales de crabe des neiges.

La transformation du crabe des neiges génère des résidus. Leur enfouissement engendre des coûts de plus en plus élevés pour les entreprises et constitue un enjeu pour le secteur. Les usines de transformation sont en mode solution : fabrication de farine ou d'appâts, utilisation dans le secteur des biotechnologies marines, etc.

Le vieillissement et la rareté de la main-d'œuvre sont des enjeux grandissants dans le secteur de la transformation des produits marins dans les régions maritimes du Québec. Les entreprises font de plus en plus appel à des travailleurs étrangers temporaires pour combler le manque de main-d'œuvre. Plusieurs usines de transformation de crabe des neiges se lancent également dans l'automatisation de leurs opérations de transformation (ex. : casseurs automatiques, classification automatique, etc.).

5.3 Les enjeux et défis des marchés

Les États-Unis demeurent le principal importateur mondial de crabe. Le volume de leurs importations n'a diminué que de 1,4 % alors que le volume mondial des importations de crabe a reculé de 14,7 % en 2020.

Durant la même année, le marché américain a reçu plus de 90 % du volume des exportations de crabe du Québec. C'est aussi le cas pour les six premiers mois de 2021. Ainsi, l'industrie du crabe des neiges du Québec a accru sa dépendance envers le marché américain, ce qui la rend vulnérable en cas de baisse de la demande sur ce marché.

La perturbation du transport mondial de marchandises a affecté les flux mondiaux de poissons et fruits de mer. Ainsi, l'offre de crabe des neiges étant limitée sur le marché américain, le prix moyen de la section de 5-8 onces de crabe des neiges pêché dans le golfe du Saint-Laurent a augmenté en 2020. Il est passé de 8,77 $ US/lb en 2019 à 9,30 $ US/lb (figure 18).

Figure 18 – Prix moyen de la section de 5-8 onces de crabe des neiges du golfe du Saint-Laurent sur le marché américain*

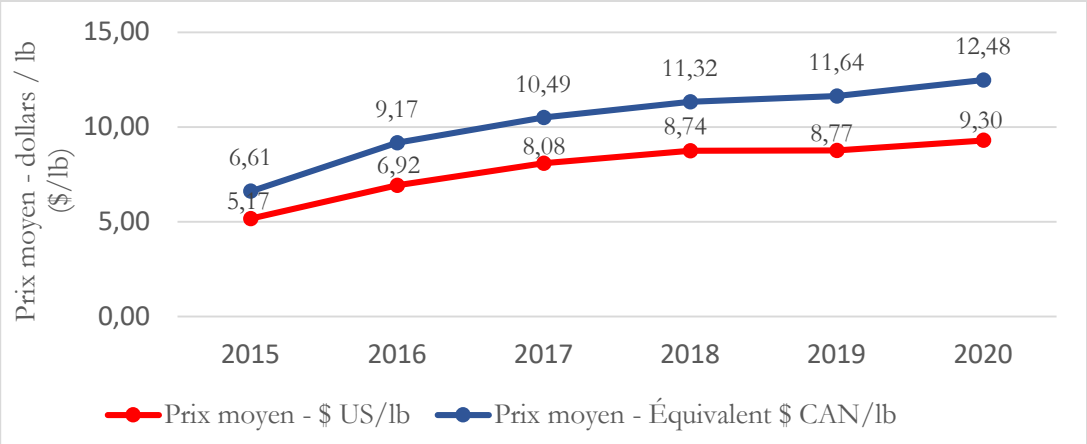

Source : Urner Barry; compilation de la DAPPA-MAPAQ.

*Note : le prix n'inclut pas seulement le prix payé au 1er acheteur (qui transige directement avec les usines). Il s'agit d'un prix de gros rapporté par des grossistes-distributeurs, des magasins de détail ou toute autre entité habilitée à vendre du crabe sur le marché américain.

Le prix du crabe des neiges est encore élevé en 2021. Toutefois, l'offre de crabe toutes espèces confondues est grandissante sur le marché mondial, ce qui pourrait affecter le prix du crabe des neiges au cours des prochains mois.

Cependant, la probable diminution des débarquements de crabe de l'Alaska et un volume de débarquements relativement stable au Canada réduiraient l'offre mondiale de crabe des neiges. Le prix du crabe des neiges pourrait donc demeurer élevé sur les marchés.

BIBLIOGRAPHIE

FAO (2021). *Globefish Highlights – A quarterly update on world seafood markets – 4th issue 2020, with January-June 2020 Statistics*, Globefish Highlights, No. 4, 2020, Rome.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. Crabe des neiges – Zones côtières de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (dfo-mpo.gc.ca).

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2016). Crabe des neiges (Atlantique) (dfo-mpo.gc.ca).

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2017). *Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (zones 13 À 17, 12A, 12B, 12C et 16A) en 2016,* Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2017/020.

PÊCHES ET *OCÉANS* CANADA (2020). *Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (zones 13 à 17, 12A, 12B, 12C et 16A) en 2019*, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2020/050.

PÊCHES ET *OCÉANS* CANADA (2021). *Évaluation du crabe des neiges (Chionoecetes opilio) du sud du golfe du Saint-Laurent (zones 12, 12E, 12F et 19) jusqu'en 2020 et avis pour la saison de pêche de 2021*, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2021/021.

SACKTON, John (2021). *State of the Seafood Industry looking to 2021*.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

21-0098 | ©Photos : MAPAQ.